

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2026_15

***Désignation des représentants à l'association Bellac Mézières
Personnes Agées et ou handicapées***

En exercice	11	L'an deux mil vingt-six
Présents	10	le 09 avril à dix-neuf heures trente minutes
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03 avril 2026

PRESENTS : M. REBEYRAT Frédéric, Mme DARDILHAC Patricia, M. TRICHARD Robert, MMES DELUCHE Joëlle, GIRAUD Nicole, MARTY Audrey, MM. CARRIE Nicolas, QUÉRAUD Sébastien, BOIS Xavier, KOLCHAK.

ABSENTE : MME DESSYMOULIES Sabrina (pouvoir donné à M. KOLCHAK Serge).

M..Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSOCIATION BELLAC
MÉZIERES PERSONNES AGÉES ET/OU HANDICAPÉES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune de Nouic adhère à l'association Bellac Mézières Personnes Agées et/ou Handicapées (B.M.P.A.H) depuis sa création.

Cette association a pour but de proposer des services d'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées et / ou handicapées sur le canton de Bellac.

Il propose au Conseil Municipal de maintenir l'adhésion de la Commune de Nouic à cette association pour la durée de la mandature en cours et d'autoriser le mandatement des cotisations annuelles.

Il convient de renouveler les représentants du Conseil auprès de cette instance :
1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette désignation doit normalement se faire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages et propose que cette élection se fasse à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder à la désignation des délégués au scrutin secret (art. L2121-21 du CGCT)

- **Le Conseil Municipal, à la majorité** (9 voix pour- 2 abstentions
: M. KOLCHAK et Mme DESSYMOULIES- désigne :
 - o Mme GIRAUD Nicole
 - o M. REBEYRAT Frédéric (suppléant)

comme représentants de la Commune de Nouic au Conseil d'Administration de cette association.

- Autorise le mandatement de la participation annuelle à cet organisme et dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif
- Donne tous pouvoirs aux fins des présentes

Certifié exécutoire
Reçu à la Sous-Préfecture
Publié le

POUR EXTRAIT CONFORME

Nouic, le 13 avril 2026
Le Maire
Frédéric REBEYRAT

Le secrétaire,

Sebastien QUERAUD

